



Il est écrit: «Et l'Eternel te bénira en tout ce que tu feras». Un homme doit uniquement constituer un réceptacle, par lequel D.ieu lui enverra sa subsistance. Il doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour le purifier de toute trace d'impureté et de manque de loyauté.

Ce réceptacle sera donc basé sur les Lois de la Torah. Il méritera ainsi la double bénédiction divine: il connaîtra la prospérité matérielle et sa richesse sera judicieusement utilisée. (Ainsi, la bénédiction n'aura pas pour but de payer des frais médicaux, comme le Rabbi l'explique par ailleurs.)